

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS600

AMENDEMENT

présenté par

M. Labaronne, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 23 TER

À l'alinéa 4, remplacer les mots :

« sont ajoutés »,

par les mots :

« les mots : « Les omissions ou les erreurs concernant » sont remplacés par »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.